




Fiche signalétique



Remover (Dissolvant) / Nettoyant intensif

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Manufacturier	: HG International b.v.	Code	: 1251064
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	No de fiche signalétique	: 2.02
Pays	: Pays-Bas	Date de validation	: 5/19/2010.
No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700	Date d'impression	: 5/19/2010.
Fax	: +31 (0)36 54 94 744	Nom du responsable	: P. Stienstra
Internet:	: www.hg.eu	No de téléphone:	: +1.705.726.5445
Fournisseur	: Solstrand Trading	Fax	: +1.705.734.0857
Adresse	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	Pays	: Canada
Utilisations	: Produit pour le nettoyage à fond elimine polish et cire salis ainsi que les		
 En cas d'urgence	: Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924		

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
water	7732-18-5	60-100	Non disponible.
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	10-30	Non disponible.
alcohols, c12-18, ethoxylated propoxylated	69227-21-0	5-10	Non disponible.
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	1-5	Non disponible.
triethanolamine	102-71-6	1-5	Non disponible.
glycine, n,n-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	5064-31-3	1-5	Non disponible.
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	1-5	Non disponible.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0-1	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

État physique et Apparence : Liquide.

Vue d'ensemble des urgences : ATTENTION

IRRITANT.
Peut être irritant pour les yeux et la peau.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Peut causer l'irritation.

Peau : Peut causer l'irritation.

Inhalation : Peut causer l'irritation.

Ingestion : Peut causer l'irritation.

Effets chroniques potentiels sur la santé : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé 2B (Possible pour l'homme.) selon OU par CIRC [glycine, n,n-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [triethanolamine]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [2,2'-Iminodiéthanol].

EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible.

EFFETS TÉRATOGENES: Non disponible.

Suite à la page suivante

Conditions médicales aggravées par une surexposition: : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires conduisant à de fréquentes infections des bronches. L'exposition répétée à un produit hautement toxique peut entraîner une détérioration générale de l'état de santé due à une accumulation dans un ou plusieurs des organes humains.

Signes/symptômes de surexposition : Gravement irritant pour les yeux.Gravement irritant pour la peau.Gravement irritant pour les voies respiratoires.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.En cas d'irritation, consulter un médecin. On peut utiliser de l'eau FROIDE.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin. On peut utiliser de l'eau FROIDE.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'ingestion de quantités potentiellement dangereuses de ce produit, appeler un médecin immédiatement. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Note au médecin traitant : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Mélange ininflammable. Cette substance entretient la combustion.

Température d'auto-inflammation : Non applicable.

Point d'éclair : Non applicable.

Limites d'inflammabilité : Non applicable.

Produits de la combustion : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.). Quelques oxydes métalliques.

Risques d'incendie en présence de substances diverses : Non disponible.

Risques d'explosion en présence de substances diverses : Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques : Non disponible.

Appareils et méthodes de lutte contre les incendies : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Vêtements de protection

Aucun danger particulier.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Cette substance entretient la combustion.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Aucune remarque additionnelle.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Absorber avec une matière inerte et transférer le mélange de produit répandu et d'absorbant dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Neutraliser le résidu avec une solution diluée d'acide acétique.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Neutraliser le résidu avec une solution diluée d'acide acétique.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection individuelle

- Yeux** : lunettes anti-éclaboussures
- Peau** : blouse de laboratoire (sarrau)
- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Gants.
- Autre protection** : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



- Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Masque à gaz. Bottes. Gants. Il est recommandé d'utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour éviter une quelconque inhalation du produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique et Apparence** : Liquide.
- Couleur** : Clair Incolore.
- Odeur** : Caractéristique. (Faible.)
- pH** : 12.8 [Basique.]
- Densité relative** : 1.031 g/cm³
- Viscosité** : Dynamique: Plus haute valeur connue: 135 cP (alcohols, c12-18, ethoxylated propoxylated) Moyenne pondérée: 105.8 cP
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude, méthanol, éther diéthylique, acétone.
Insoluble dans les substances suivantes: n-octanol.
- Point d'éclair** : Non applicable.

Suite à la page suivante

Caractéristiques d'explosivité : Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques : Non disponible.

Propriétés oxydantes : Non applicable.

Remarques physico-chimiques : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Le produit est stable.

Conditions d'instabilité : Non applicable

Incompatibilité avec différentes substances : Très légèrement à légèrement réactif avec

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone (CO, CO₂) oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.)

Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	DL50	5660 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	2200 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	2400 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	2700 mg/kg	Cutané	Lapin
glycine, n,n-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	DL50	1100 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	681 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	750 mg/kg	Orale	Singe
triéthanolamine	DL50	2200 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	2200 mg/kg	Orale	Cochon d'Inde
	DL50	5846 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	10000 mg/kg	Cutané	Lapin
1-Méthoxy-2-propanol	DL50	5700 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	11700 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	13500 mg/kg	Cutané	Lapin
	DLmin	3739 mg/kg	Orale	Rat
	CL50	7000 (6 heure(s))	Inhalation	Rat
	CL50	10000 (5 heure(s))	Inhalation	Rat

Effets chroniques sur les humains : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé 2B (Possible pour l'homme.) selon OU par CIRC [glycine, n,n-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [triéthanolamine]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [2,2'-Iminodiéthanol].

Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Autres effets toxiques sur les humains : Dangereux par la voie d'exposition suivante: contact avec les yeux (irritant).

Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux : Aucune remarque additionnelle.

Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains : Aucune remarque additionnelle.

Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains : Aucune remarque additionnelle.

Effets spécifiques

Effets cancérogènes : Contient des substances qui pourraient causer le cancer.. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité au niveau reproductif : Aucun effet important ou danger critique connu.

Suite à la page suivante

Section 12. Information sur l'écologie

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	1300 mg/l
glycine, n,n-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	Poisson (CL50)	96 heure(s)	>200 mg/l
triethanolamine	Scenedesmus subspicatus (CE50)	48 heure(s)	470 mg/l
	Scenedesmus subspicatus (CE50)	48 heure(s)	750 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11800 mg/l
1-Méthoxy-2-propanol	Bactéries (CE50)	48 heure(s)	>1000 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure(s)	>1000 mg/l

DBO et DCO : Non disponible.

Biodégradable/OCDE : Partiellement biodégradable

Mobilité : Non disponible.

Produits de dégradation : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau, oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.). Quelques oxydes métalliques.

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

Remarque spéciale sur les produits de biodégradation : Non disponible.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Répartition des déchets : Non disponible.

[Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Aucun produit n'a été trouvé.

[Réglementations Internationales](#)

EINECS : Non disponible.

DSCL (CEE) : R36- Irritant pour les yeux.

Suite à la page suivante

Listes internationales : Non disponible.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : IRRITANT.
Peut être irritant pour les yeux et la peau.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	1
Risques d'incendie	0
Réactivité	1
Protection individuelle	C

National Fire Protection Association (États- Unis)



Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 5/19/2010.

Date d'édition : 5/19/2010.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 2.02

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.